

---

 SECONDE SÉANCE DISTINCTE
 

---

2 h. 45 p.m.

L'honorable MARK ROBERT DROUIN, Président.

Les membres présents sont:

## Les honorables sénateurs

|                 |              |             |                   |
|-----------------|--------------|-------------|-------------------|
| Aseltine,       | Dessureault, | Jodoin,     | Power,            |
| Baird,          | Drouin,      | Kinley,     | Pratt,            |
| Barbour,        | Emerson,     | Lambert,    | Quinn,            |
| Basha,          | Euler,       | Lefrançois, | Raymond,          |
| Bishop,         | Farquhar,    | Léger,      | Reid,             |
| Blais,          | Fergusson,   | Leonard,    | Robertson,        |
| Bois,           | Fournier,    | Macdonald,  | Roebuck,          |
| Boucher,        | Gershaw,     | MacDonald,  | Smith             |
| Bouffard,       | Gladstone,   | McDonald,   | (Kamloops),       |
| Bradette,       | Golding,     | McGrand,    | Sullivan,         |
| Brunt,          | Gouin,       | McLean,     | Taylor (Norfolk), |
| Burchill,       | Haig,        | Méhot,      | Thorvaldson,      |
| Cameron,        | Hardy,       | Molson,     | Turgeon,          |
| Campbell,       | Hawkins,     | Monette,    | Veniot,           |
| Choquette,      | Hayden,      | Nicol,      | Vien,             |
| Connolly        | Horner,      | Paterson,   | Wall,             |
| (Ottawa-Ouest), | Howard,      | Pearson,    | White,            |
| Croll,          | Hugessen,    | Pouliot,    | Woodrow.          |
| Davies,         | Inman,       |             |                   |

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

“C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent maintenant auprès de lui dans la salle du Sénat”.

La Chambre des Communes étant venue,

Son Orateur, l'honorable Roland Michener, dit:

“QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,—

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers leur Reine et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandant que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable Président du Sénat répond:

MONSIEUR L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable, qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, Il lui accorde, et en toute occasion, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par Elle de la manière la plus favorable.

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à cette première session de la vingt-quatrième Législature du Canada. Nous conservons un agréable souvenir des jours historiques de l'automne dernier où Sa Gracieuse Majesté, accueillie et acclamée chaleureusement par ses sujets canadiens, inaugurerait elle-même le Parlement. Nous envisageons avec plaisir la présence parmi nous, cet été, de Son Altesse Royale, la princesse Margaret, qui prendra part aux cérémonies du centenaire de la Colombie-Britannique et visitera d'autres régions du Canada.

La visite au Canada, cet été, tant du premier ministre du Royaume-Uni que du premier ministre de Ghana est un événement à la fois agréable et significatif. C'est une nouvelle preuve qu'on se rend compte de plus en plus de l'intérêt mutuel qui lie les pays du Commonwealth comme aussi de l'essor du Commonwealth lui-même.

Mes ministres ont constaté avec satisfaction le désir généralement répandu chez les populations de bien des pays de voir les nombreux progrès de la science servir à améliorer le sort de l'humanité plutôt qu'à favoriser l'art militaire et la fabrication d'engins de guerre. Mon Gouvernement persévérera dans ses efforts pour aider à la solution pacifique des problèmes internationaux

et à la réalisation, grâce à de patientes négociations, d'un appréciable progrès dans la voie du désarmement. Entre-temps, mes conseillers vous demanderont d'appuyer le maintien, en collaboration avec nos alliés, de forces armées suffisantes pour décourager tout dessein d'agression.

Mon Gouvernement estime que la situation économique internationale exige des efforts puissants et concertés en vue de favoriser l'expansion du commerce. Il est donc très réconfortant de savoir que tous les pays du Commonwealth ont accepté la proposition du Canada en vue de la tenue d'une conférence commerciale et économique du Commonwealth à Montréal, en septembre cette année.

Nous attendons avec plaisir la visite au Canada cet été du Président des États-Unis et du Président de la république fédérale d'Allemagne de l'Ouest. Mes ministres seront heureux de cette occasion d'avoir avec eux des entretiens fructueux.

Mon Gouvernement regrette d'avoir à rapporter que les efforts qui ont été accomplis pour éviter une grève des chauffeurs du Pacifique-Canadien n'ont pas eu de succès. Il est toutefois encourageant de noter que les négociations qui ont eu lieu entre les partis, à l'instigation de mes ministres, ont réussi à diminuer l'écart quant aux questions en litige au point où de nouvelles discussions directes pourront en suggérer la solution. Mon Gouvernement continue de surveiller le déroulement des événements et se tient prêt à recommander telles mesures que l'intérêt national et les circonstances pourraient exiger.

Mon Gouvernement vous proposera l'adoption d'une Déclaration des Droits destinée à sauvegarder les droits de toute personne, au Canada, à l'égard de tout ce qui relève du Parlement.

Vous serez invités à approuver des mesures et des crédits permettant de poursuivre et d'amplifier le programme de mon Gouvernement en vue de maintenir l'emploi par l'accélération de travaux publics utiles et par l'encouragement de l'exploitation et de la transformation de nos ressources naturelles.

Vous serez invités immédiatement à modifier la Loi sur l'assurance-chômage en vue de prolonger de six autres semaines, cette année, la période où peuvent être versées des prestations saisonnières spéciales. Les modifications que cette loi a subies en novembre dernier, et celles qui ont été apportées à la Loi sur l'assistance-chômage, ont déjà démontré à quel point elles peuvent atténuer les difficultés qu'éprouvent les Canadiens temporairement sans emploi. D'autres modifications à la loi sur l'assurance-chômage seront proposées plus tard au cours de la session.

Mon Gouvernement continuera de favoriser la mise en œuvre d'un énergétique programme de construction d'habitations, programme qui s'est déjà révélé un élément solide de notre économie et qui constitue le meilleur moyen de créer de nouveaux emplois afin de répondre aux besoins de la population. Mes ministres sont prêts à collaborer pleinement, en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, à toute nouvelle entreprise d'abolissement des taudis et de réaménagement urbain propre à améliorer les villes du Canada.

En vue d'assurer la poursuite de notre programme national de logement, il vous sera demandé sous peu d'approuver une augmentation des deniers publics rendus disponibles en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

Vous serez appelés à voter les fonds nécessaires à un vaste programme d'investissements publics, dont se chargeront les ministères du Gouvernement et les compagnies de la Couronne, et à voter des sommes afin d'aider les gouvernements provinciaux à réaliser certains genres convenus de projets. Vous aurez

à vous prononcer en particulier sur une importante extension de l'aménagement et de l'équipement de notre réseau d'aéroports et de routes aériennes, ainsi que sur une intensification de nos travaux relatifs aux ports, aux cours d'eau et aux édifices publics.

En vue d'encourager notre expansion nationale vers les régions reculées du Nord canadien, il vous sera demandé d'autoriser la construction d'un chemin de fer à destination du Grand lac des Esclaves. Mes ministres considèrent cette entreprise comme une mesure importante en vue d'établir une industrie productive et rentable dans les Territoires du Nord-Ouest. Vous serez aussi invités à approuver les sommes nécessaires à la construction des routes importantes indispensables au développement dans le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et les provinces, avec la collaboration de leurs gouvernements. Vous serez appelés à approuver l'inauguration d'un programme de recherche visant à faciliter l'accès aux ressources minérales de nos îles arctiques.

Mes ministres ont fait des progrès quant aux mesures visant la construction de l'ouvrage prévu sur le bras sud de la rivière Saskatchewan. Vous serez saisis de propositions qui permettront de commencer dès cette année la construction du barrage principal destiné à créer, au cœur de la prairie, un grand réservoir afin de favoriser la pleine mise en valeur de cette région du Canada.

La détente qui s'est produite au cours des huit derniers mois sur les marchés de capitaux au Canada permet d'espérer avec confiance que de vastes programmes d'investissements publics pourront être financés avec succès non seulement par son Gouvernement et ses organismes mais également par les gouvernements provinciaux et les municipalités. Mes ministres n'oublient pas combien il importe que leur vaste programme de dépenses soit financé dans les conditions les plus aptes à prévenir le retour des dangers de l'inflation. Ils désirent exhorter instamment tous les groupes de citoyens à se rendre compte des dangers et des iniquités qui accompagnent l'inflation et de la nécessité de restreindre les exigences qui provoqueraient la hausse des prix et des frais de production.

Les améliorations apportées par la dernière législature à nos relations financières avec les provinces profitent à notre économie en permettant aux gouvernements provinciaux et à leurs municipalités de s'engager avec un surcroît de confiance dans la réalisation de programmes plus vastes portant sur les services et travaux qui s'imposent.

Vous serez saisis d'une proposition tendant à constituer un nouveau bureau chargé de réglementer la radio et la télévision au Canada et à assurer que la Société Radio-Canada et les postes privés soient en mesure de collaborer efficacement à la mise en œuvre d'un régime national grâce auquel les Canadiens qu'ils desservent pourront jouir à cet égard de services satisfaisants. Il sera proposé en outre des modifications pertinentes à la Loi sur la radiodiffusion.

En vue de favoriser et d'orienter comme il convient l'aménagement à long terme de la région de notre capitale nationale, selon un plan digne de notre pays, mon Gouvernement vous demandera de promulguer une nouvelle loi sur la capitale nationale, pour remplacer la loi actuelle sur la Commission du district fédéral.

Il sera proposé des modifications à la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques afin d'assurer que les provinces participantes qui auront satisfait aux exigences de cette mesure puissent toucher les versements prévus, pour toute période à compter du mois de juin prochain.

Vous serez priés d'autoriser la création d'une commission de havre qui groupera les ports florissants de Fort-William et de Port-Arthur et permettra à ce port de la tête des Lacs de s'occuper de l'accroissement de trafic qui résultera sûrement de la Voie maritime.

On s'efforce sans relâche d'écouler les produits de l'agriculture et des pêches canadiennes sur les marchés du monde et il y a eu accroissement considérable des exportations de blé et de bétail. Des prix de soutien ont maintenant été établis, sous le régime de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, à l'égard d'un bon nombre de produits, afin de donner suite pendant l'année en cours au désir du Parlement d'aider ainsi l'agriculture à obtenir un juste rendement de son travail et de son placement.

La loi destinée à assurer des avances en espèces pour les céréales entreposées dans les fermes s'est révélée avantageuse pour une foule de cultivateurs ainsi que pour l'économie tout entière. Il sera proposé d'apporter à cette loi des modifications s'inspirant de l'expérience acquise au cours de son application.

Des modifications seront également proposées à la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et à la Loi sur le prêt agricole canadien.

Afin d'aider les petites entreprises, on établira un Office des petites entreprises, au sein des rouages administratifs de l'État. Cet organisme agira en qualité d'agent de liaison entre le gouvernement et les petites entreprises et sera chargé d'étudier les problèmes des petites entreprises et de recommander les mesures nécessaires à leur solution.

Vous serez invités à remplacer la loi actuelle sur les libérations conditionnelles par une nouvelle loi tendant à établir une Commission nationale de la libération conditionnelle. Vous serez appelés à étudier des modifications à la Loi sur la citoyenneté et à la Loi sur les Indiens en vue de supprimer certaines dispositions injustes que renferment ces lois.

Vous serez saisis de modifications à la Loi sur l'assurance des anciens combattants, la Loi de l'assurance des soldats de retour, la Loi sur l'aide aux enfants des morts de guerre (Éducation), la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, la Loi sur les transports, la Loi sur les parcs nationaux et d'autres lois encore.

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez invités à voter les fonds nécessaires pour assurer les services et versements approuvés par le Parlement.

Mes ministres vous soumettront, en conformité de la loi, les mandats spéciaux que j'ai émis, sur leur avis, en vue d'autoriser les dépenses d'impérieuse nécessité pour le bien public durant la période qui s'est écoulée depuis la dissolution de la vingt-troisième Législature. Vous serez invités à examiner et à approuver ces dépenses. Il sera proposé à la Loi sur l'administration financière une modification concernant l'emploi de mandats spéciaux.

D'autres mesures vous seront soumises en vue d'améliorer l'efficacité de nos méthodes parlementaires.

Le Gouvernement vous demandera d'approuver l'installation à la Chambre des communes d'un système de traduction simultanée.

Vous serez priés d'instituer un comité spécial de la radio-télévision, un comité permanent des prévisions budgétaires et un comité permanent des affaires des anciens combattants, tous autorisés à assigner des témoins et à ordonner la production de documents. Mes ministres proposeront qu'un membre de la Loyale Opposition de Sa Majesté soit élu président du comité des comptes publics.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Puisse la divine Providence vous bénir et vous guider dans l'accomplissement de la noble tâche qui vous a été confiée.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Brunt présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Le bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main le discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson—

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération le mercredi 21 mai 1958.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson—

Que tous les sénateurs présents pendant cette session forment un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.